

«nom2»  
«nom1»  
«Adresse\_1»  
«Adresse\_2»

B - «ville».

Ns Réf. : MBA/NAN/2020-026

Liège, le 7 mai 2020.

### **Par recommandé**

«Salut\_1»,

A la demande du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous prier d'assister à **l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires** de notre société qui se tiendra le **mercredi 13 mai 2020, à 10 heures 30**. Elle sera organisée soit **par conférence call ou visio conférence** (*si nécessaire, les modalités pratiques parviendront ultérieurement*) avec l'ordre du jour suivant :

1. Constitution du Bureau
2. Rapport de gestion du Conseil d'administration relatif aux comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019
3. Rapport du Collège des commissaires relatif aux comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2019
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019
6. Rapport de gestion du Conseil d'administration relatif aux comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2019
7. Rapport du Collège des commissaires relatif aux comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2019
8. Prise de connaissance des comptes consolidés au 31 décembre 2019
9. Décharge aux Administrateurs
10. Décharge au Collège des commissaires
11. Démission et nomination d'administrateurs

Compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles (L'Arrêté Royal n° 4 du 9 avril 2020 « portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 » adopté par le législateur pour prévenir la propagation du virus Covid-19 a d'ailleurs autorisé la tenue des AG selon de modalités particulières), le Conseil d'administration a décidé de conduire l'Assemblée générale selon des modalités spéciales. Plus précisément, les actionnaires ne pourront exercer leurs droits de vote que (i) par procuration à Julien Compère, Président du Conseil ou (ii) par correspondance. De plus, les actionnaires ne peuvent poser des **questions que par écrit**, celles-ci devant parvenir au siège de SOCOFE **pour le 6 mai au plus tard**. Une participation physique à l'Assemblée Générale du 13 mai 2020 n'est donc pas possible.

Nous joignons à la présente **un formulaire de procuration et de vote** aux fins de vous représenter à l'Assemblée. Sur base de l'article 31 des statuts, voulez-vous bien avoir l'obligeance de nous faire parvenir, au siège social, cette procuration, dûment complétée, au plus tard le **11 mai 2020**.

Nous vous remettons les comptes annuels ainsi que les rapports à l'ordre du jour, inclus dans la brochure annexée à la présente convocation et intitulée « **Rapport Annuel 2019** » *ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.*

Entre-temps, je vous prie d'agréer, «Salut\_1», l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration,  
Le Secrétaire,

Marianne BASECQ